

Congé d'été

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Quand le débat sur la motion d'ajournement pour le congé d'été a été interrompu à 4 heures, il restait trois minutes de temps de parole au député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen).

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, tout juste avant 4 heures, j'exhortais le gouvernement, conformément à la demande présentée par l'Association forestière canadienne, à constituer un groupe de travail spécial, ou un sous-comité spécial, qui se pencherait sur les difficultés de l'industrie forestière.

L'une des anomalies de la scène politique et de l'industrie au Canada veut qu'il nous faille subir un arrêt de travail, comme celui dans le secteur forestier dont souffre en ce moment la Colombie-Britannique, et qui rapporte au pays bien plus que la moitié de l'industrie canadienne dans son ensemble, pour que les gens se rendent compte de l'importance de cette industrie au plan des revenus et des retombées pour les secteurs à la fois publics et privés.

A l'instar de l'Association forestière canadienne et de bien d'autres groupes dans l'industrie, j'estime nécessaire de constituer un groupe de travail, ou autre du genre, pour porter certaines questions à l'attention du public. Il nous faut profiter de l'intérêt accru manifesté, par exemple, par le Congrès forestier du Canada tenu en septembre dernier à Toronto et par l'intérêt renouvelé et l'esprit de collaboration manifesté par le patronat, les syndicats et les spécialistes dans ce secteur un peu partout au Canada. Pareil comité pourrait profiter de cet intérêt et de cette collaboration qui se manifestent pour la première fois dans l'histoire du pays à une si grande échelle.

Les Canadiens, et les hommes politiques notamment, devraient se rendre compte à quel point il importe que nous commencions à nous intéresser à l'économie d'offre au Canada. Je suppose qu'on peut me décrire à juste titre comme un socialiste partisan de l'économie d'offre. C'est peut-être en soi une anomalie pour certains, mais dans la gauche démocratique, bon nombre d'entre nous s'intéressent beaucoup et depuis de nombreuses années déjà à l'aspect production de l'économie. La plupart des arguments, quels que soient leurs auteurs, semblent la plupart du temps porter sur les problèmes posés par la distribution. Chose certaine, il va de soi que si l'industrie qui contribue plus à notre balance commerciale que toutes les autres grandes industries ensemble, mis à part le secteur de la fabrication, n'est pas prospère—et elle ne l'est pas aujourd'hui—nous pouvons nous attendre à de très graves difficultés, tant économiques que sociales.

Je voudrais parler en dernier lieu d'une question que le ministre du Travail a quelque peu commentée hier. C'est une question qui, en un certain sens, touche non seulement l'arrêt de travail du service postal mais aussi celui de l'industrie forestière. Il y a certains députés qui condamnent ici le droit de refuser son travail. Ce droit est aussi ancien que la Grande Charte. Je crois qu'on y stipulait que «personne ne sera obligé de construire des ponts». Ce n'est pas le gouvernement qui a accordé le droit de grève. Ce n'est pas le gouvernement qui a accordé le droit de refuser son travail. C'est un droit qui existe parce qu'on l'a revendiqué et que l'on a exercé, et quand le gouvernement l'a reconnu, il l'a fait en imposant des limites . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole cet après-midi. En fait, je me sens obligée d'intervenir cet après-midi pour défendre l'industrie de l'uranium. Je pense que l'on devrait placer toutes ces discussions dans une certaine perspective, et je demande aux députés de me permettre de leur décrire la situation dans laquelle se trouvait Elliot Lake, une région adjacente à la mienne, il y a quelques années.

Cette ville dépend d'une seule industrie. C'est une ville qui doit son existence à l'uranium, et je demande encore une fois aux députés de se demander s'ils étaient là. Je ne veux pas dire ici à la Chambre. Je veux dire à Elliot Lake, quand les marchés se sont effondrés. Ce n'était pas beau à voir. Les gens qui avaient presque tout investi dans des maisons toutes neuves ont dû plier bagage et s'en aller. Ceux qui avaient investi dans des entreprises les abandonnaient. C'est un triste spectacle que de voir condamner une ville champignon toute neuve. C'était une situation extrêmement difficile dont grandement souffert ceux d'entre nous qui vivaient dans le Nord. J'y étais. J'avais alors de jeunes enfants. Nous étions dans le commerce, et les gens comme nous étions désespérés. Nous avons été extrêmement reconnaissants au gouvernement d'intervenir de façon responsable et avisée pour aider l'industrie de l'uranium.

L'autre jour, un député brandissait un exemplaire du rapport annuel d'UCAN en prétendant qu'il y avait là des choses subversives, des choses contraires aux intérêts des Canadiens. Mais il avait négligé de lire ce rapport. Je dirai qu'il y est question de réussite et non d'échec.

Comment UCAN a-t-elle vu le jour? Permettez-moi de donner quelques précisions. UCAN est une société de la Couronne créée par notre gouvernement. Pourquoi? Dans le but d'acheter de l'uranium à une époque où personne n'en voulait, pour sauver une industrie, pour sauver des emplois et pour sauver une ville. La réussite a dépassé toute attente. Permettez-moi de lire la lettre du président jointe au rapport annuel:

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Uranium Canada, Limitée (UCAN), de l'exercice clos le 31 décembre 1980.

L'UCAN avait pour tâche, au cours de cette période, de gérer les stocks de concentrés d'uranium accumulés par le gouvernement de 1963 à 1970. Comme on a pris des mesures pour transférer le reste de ces stocks à la société Eldorado Nucléaire Limitée après l'exercice 1980, il convient que je revoie brièvement les réalisations de l'UCAN à titre de gestionnaire de l'entreprise conjointe et des stocks généraux.

En résumé, les mesures précises suivantes ont été prises:

1. En collaboration avec la *Denison Mines Ltd.*, l'UCAN a constitué des stocks d'uranium qu'elle a ensuite vendu aux services publics d'électricité espagnols entre 1972 et 1978 de même qu'une partie des stocks généraux. L'UCAN avait payé 44,2 millions de dollars pour la part de 76% qu'elle détenait dans ces stocks généraux constitués en collaboration avec la *Denison Mines Ltd.* et pour l'acquisition de 1 075 tonnes d'uranium dont la vente lui a rapporté des recettes nettes de 81,6 millions de dollars, d'où un profit net de 37,4 millions de dollars pour la Couronne.

2. A titre d'administrateur des stocks du gouvernement, l'UCAN a cédé 769 tonnes d'uranium à des acquéreurs japonais réalisant un profit de 13,2 millions de dollars sur leur coût d'achat qui s'élevait à 10,5 millions.